

VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers

municipaux:

En exercice : 29 Présents : 22

Votants: 28

Date de la convocation : Le 10 décembre 2024

Publication site internet: Le 24 décembre 2024

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO. Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.

Etaient représentés: Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.

Absente: Mme Caroline BRULEY

Délibération n°41 Rapporteur: Mme Virginie NAIRE

Objet : Ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2025

Rapporteur: Mme Virginie NAIRE

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi Macron, relative à la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail situés en zone touristique et dérogation sur décision du Maire :

Vu les articles L3132-26 et L3132-27 du code du travail ;

Vu l'article L3132-25-4 du code du travail, qui indique que « Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche sur le fondement d'une telle autorisation »

Vu la demande des commerces de détail alimentaire d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025 :

- 07 décembre 2025
- 14 décembre 2025
- 21 décembre 2025
- 28 décembre 2025

La décision de M. le Maire doit être prise par arrêté municipal après avis du Conseil Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis à l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2025 sur la commune d'Ugine aux dates citées ci-dessus.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour, 9 abstentions (M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant pouvoir pour Mme Jamila ADEM - El ATTAOUI, Mme Sophie BIBAL ayant pouvoir pour Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant pouvoir pour Mme Pauline BRESSE) et 5 oppositions (Mme Annabelle MOREL, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT—BOUCHET et M. Gérard ROHI) émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2025 aux dates mentionnées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 073-217303031-20241216-20241216_DE41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024 Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

